

Département de  
LOIRE ATLANTIQUE

Canton de  
CHATEAUBRIANT

Commune de LOUISFERT  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 08 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOUISFERT, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLOIS, Maire.

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 14                      -présents : 11                      -absents : 3

**Date de convocation** : 01 avril 2021

**Présents :**

GUILLOIS Alain	MARTIN Sophie	GUERIN Soizic	CERISIER Jérémy
BROUYER Christian	JEUSSE Cédric	BRADANE Sébastien	DENIEUL François
ADAM Magali	APPER Dominique	GUERIF-ROBERT Barbara	

formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés** : PAGEOT Martine, ROUSSEAU Sabrina, ORAIN Sébastien,

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Mr Alain GUILLOIS, Maire, déclare la séance ouverte.

Après avoir désigné son membre Mr Dominique APPER comme secrétaire de séance, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour.

**Ordre du jour**

1. **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF de l'ordonnateur -Année 2020**  
– Budget principal et budgets annexes –
2. **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION du Trésorier municipal -Année 2020**  
– Budget principal et budgets annexes –
3. **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020 AU BUDGET PRIMITIF 2021**  
– Budget principal et budgets annexes –
4. **INTEGRATION DU RESULTAT 2020 DU CCAS DANS LE BUDGET PRINCIPAL 2021**
5. **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021**
6. **ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021**  
– Budget principal et budgets annexes –
7. **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE DANS LE BOURG – Demande de subvention**
8. **TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES A LA GAUFFRIERE**
9. **AUTORISATION AU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE**
10. **QUESTIONS DIVERSES**

\*\*\*\*\*

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2021**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal de la dernière séance.

Aucune contestation n'ayant été relevée, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 02 mars 2021.

2021/04.01

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – ANNEE 2020**  
**Budget principal et budgets annexes**

Le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observations, ni réserve, est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

2021/04.02

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Magali ADAM, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2020 du budget principal et des budgets annexes, et approuve, hors de la présence de Mr le Maire, à l'unanimité, les résultats conformes aux résultats de clôture des comptes de gestion 2020 qui s'établissent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL : Excédent global de clôture : 349 387,44 € (365 502,18 € d'excédent de fonctionnement et 16 114,74 € de déficit d'investissement). Le montant des restes à réaliser 2020 pour la section d'investissement (reports) est déficitaire de 19 480 €.

BUDGETS ANNEXES :

Auberge : Excédent global de clôture : 68 860,85 € (68 860,85 € d'excédent de fonctionnement et 0 € d'excédent/déficit d'investissement). Il n'y a pas de restes à réaliser 2020 à reporter pour la section d'investissement.

Lotissement des Landes II : Déficit global de clôture : 27 154,31 € (44 320,98 € d'excédent de fonctionnement et 71 475,29 € de déficit d'investissement). Il n'y a pas de restes à réaliser 2020 à reporter pour la section d'investissement.

Assainissement : Excédent global de clôture : 52 632,63 € (48 552,19 € d'excédent de fonctionnement et 4 080,44 € d'excédent d'investissement). Il n'y a pas de restes à réaliser 2020 à reporter pour la section d'investissement.

Centre Communal d'Action Sociale : Excédent global de clôture : 5 984,83 € (5 984,83 € d'excédent de fonctionnement et 0 € d'excédent/déficit d'investissement). Il n'y a pas de restes à réaliser 2020 à reporter pour la section d'investissement.

2021/04.03

**AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2020 AU BUDGET PRIMITIF 2021-**  
**Budget principal et budgets annexes**

Compte tenu du besoin de financement de la section d'investissement, le conseil municipal décide :

Budget principal : affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année 2020 à l'article 1068 (RI) : excédent de fonctionnement capitalisé, soit 35 594,74 € et le reste à l'article 002 (RF) - Excédent de fonctionnement reporté, soit 329 907,44 €.

Budget annexe Auberge : affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement de l'année 2020, soit 68 860,85 € à l'article 002 (RF)- Excédent de fonctionnement reporté.

Budget Lotissement : affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement de l'année 2020, soit 44 320,98 € à l'article 002 (RF)- Excédent de fonctionnement reporté.

Budget Assainissement : affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement de l'année 2020, soit 48 552,19 € à l'article 002 (RF)- Excédent de fonctionnement reporté.

2020/04.04

**INTEGRATION DU RESULTAT 2020 DU C.C.A.S. DANS LE BUDGET PRINCIPAL 2021**

Considérant que la commune doit prendre en compte les résultats du budget du Centre Communal d'Action Sociale qui a été dissous le 31 décembre 2020, le conseil municipal approuve la reprise de l'excédent total 2020 de 5 984,83 €, dans le budget primitif principal 2021 et décide de l'affecter à l'article 002 (RF) –«Excédent de fonctionnement reporté »

**2021/04.05 TAXES DIRECTES LOCALES 2021 - Taux d'imposition**

A compter de 2021 les communes et les EPCI (Ets publics de coopération intercommunale) à fiscalité propre ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

La garantie d'équilibre des ressources communales est donc assurée par le transfert de la part départementale de TFPB qui se traduit par un rebasage du taux communal : le taux départemental de TFPB 2020 (15%) vient s'ajouter au taux communal 2020 (15,03%)

Ce taux de TFPB majoré (30,03 %) devient le nouveau taux communal de référence à compter de 2021. La situation de sur ou de sous-compensation sera corrigée à compter de 2021 par le calcul d'un coefficient correcteur qui garantira à chaque commune une compensation à hauteur du produit de TH perdu.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter la pression fiscale et de fixer les taux d'imposition 2021 comme suit : - TFPB : 30,03 % - TFPNB : 46,01 %.

**2021/04.06 BUDGET PRIMITIF 2021 – Budget principal et budgets annexes**

Les Budgets Primitifs 2021 du budget principal et des budgets annexes sont adoptés à l'unanimité, au niveau du chapitre. Ils prévoient d'intégrer les résultats cumulés de l'année 2020 et s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
BUDGET PRINCIPAL	950 440 €	372 090 €
BUDGET ANNEXE AUBERGE	77 460 €	66 200 €
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES LANDES II	142 156 €	71 476 €
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	83 093 €	92 160 €

Les programmes de dépenses d'investissement inscrits pour information au BP 2021 sont les suivants :

Intitulé	Enveloppe budgétaire prévisionnelle
Travaux d'aménagement de la voirie	92 630 €
Achat de matériel divers	15 000 €
Matériel d'illumination	5 000 €
Matériel informatique	1 000 €
Aménagement de terrain - cimetière	29 265 €
Aménagement de sécurité dans le bourg	43 000 €
Chauffage salle Bellevue	3 000 €
Etudes pour réaménagement de la Mairie et ses abords et provision pour travaux	88 700 €
Travaux d'assainissement eaux pluviales	6 200 €

2021/04.07

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE DANS LE BOURG**

La vitesse de certains véhicules en entrée de bourg, sur la RD 40 ainsi que la rue de l'Abbé Cotteux, s'avère toujours trop élevée. Il est rappelé qu'une pétition des riverains de la rue de l'Abbé Cotteux a été déposée en Mairie le 26 février 2021. Des réunions de concertations entre élus de la commission voirie et riverains des voies concernées ont eu lieu courant mars 2021.

Afin de renforcer la sécurité de ces voies, le conseil municipal décide, à la majorité, par dix voix pour et une voix contre, d'installer trois ralentisseurs supplémentaires dans la rue de la Gare, trois autres ralentisseurs dans la rue de l'Abbé Cotteux, un feu tricolore pédagogique et deux panneaux de signalisation « stop » dans la rue René Guy Cadou.

Le coût de cette opération est estimé à 35 230 € HT. Le conseil municipal sollicite une aide financière auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police 2020.

2021/04.08

**TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES -VILLAGE DE LA GAUFFRIERE**

Le conseil municipal approuve le programme de travaux d'assainissement d'eaux pluviales dans le village de la Gauffrière pour un montant estimatif de 4 333 € HT. Il s'agit de créer un réseau d'eaux pluviales à travers champ, de l'intersection de la RD 46 avec le chemin du champ Cadou, pour rejoindre le fossé existant à l'est du village, afin d'éviter que de nouvelles dégradations se produisent lors de fortes pluies.

Un acte de constitution de servitude sera signé avec Mr Pierre ROLLANT, propriétaire de la parcelle traversée. Cette servitude ne donnera lieu à aucune indemnité de part et d'autres des parties

2021/04.09

**AUTORISATION AU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE**

Le conseil municipal autorise M. le Maire à ester en justice dans le cadre d'une requête présentée par la SELARL RIVOLI AVOCAT, Me Le Gouill, inscrit au Barreau de Nantes, sise à Chateaubriant, pour Mr Tanneguy LEHIDEUX et Corinne WELTER, épouse LEHIDEUX, demeurant à LOUISFERT. Cette requête vise l'annulation pour excès de pouvoir, à l'encontre d'un arrêté permanent conjoint du Maire de Louisfert et du Président du Conseil départemental en date du 25 novembre 2020 portant réglementation de la circulation sur les Routes Départementales n°40 et 46 et sur le chemin rural dit « de la Bréchetais », commune de Louisfert.;

Me Christian NAUX, avocat, ou son représentant, de la SELARL CVS, sise à Nantes est désigné pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

2021/04.10

**QUESTIONS DIVERSES**

➤ **Elections régionales et départementales juin 2021**

Communication est faite de l'organisation des élections régionales et départementales fixées à ce jour au dimanche 13 juin 2021 pour le premier tour et au dimanche 20 juin 2021 pour le second tour. Il est demandé à chacun de bien vouloir réserver ces dates pour la tenue du bureau de vote, en fonction de leur possibilité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 10

Affiché le : 19 avril 2021

Fait à Louisfert, le 16 avril 2021

Le Maire,

Alain GUILLOIS

